

COMITE TECHNIQUE LOCAL
DU VENDREDI 28 JUN 2021
COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE
ILS ARRIVENT

Tenu en salle n° 3 de la Direction, ce Comité Technique Local (CTL), le second présidé par ~~Bruno Montmorillon~~ avec sa casquette de Directeur par intérim, comportait un ordre du jour réduit à 3 points.

En introduction, nous avons lu une brève déclaration liminaire portant sur le point n° 1 (voir ci-dessous).

Point n° 1 : approbation du procès-verbal du CTL du 29 mars 2021.

D'ordinaire, l'approbation des PV des CTL précédents ne pose aucun problème. Cette fois-ci, nous n'avons pas accepté que certains propos de l'ancien Directeur, ~~Gérard Perrin~~, n'apparaissent pas dans le PV, malgré notre demande en ce sens. Lors du CTL du 29 mars, le sus-nommé avait qualifié « *de bla-bla politique* » les délibérations prises par les conseils municipaux de nombreuses communes de la Vienne opposées aux fermetures de trésoreries dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité. "Bla-bla politique" ! La classe ! C'était ~~Gérard Perrin~~, AGFIP, Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne. Applaudissements pour l'ensemble de son oeuvre !

Nous avons donc voté CONTRE le PV qui a censuré ce passage...par pudeur, sans doute.

Point n° 2 : fermeture des trésoreries de Montmorillon et de Civray – Création du SGC de Montmorillon (« SGC Sud-Vienne ») et de son antenne de Civray au 1^{er} septembre 2021.

Après Châtelleraut en début d'année, c'est Montmorillon qui va accueillir un SGC, poste comptable de 25 agents répartis sur deux sites distants de 62 km.

La mise en place de ce nouveau type de poste comptable est la conséquence de la fermeture, au fil des années, de toutes les trésoreries du sud-Vienne : Couhé, Gençay, Lussac-les-Châteaux, Saint Savin, l'Isle Jourdain, Availles-Limouzine et donc Civray et Montmorillon.

L'organisation initiale a été le fruit de réunions et groupes de travail entre la Direction, l'encadrement et les agents des deux actuelles trésoreries, avec l'arbitrage final de la Direction. Au 1^{er} septembre 2021, le SGC sera constitué en trois pôles, dont deux à Montmorillon (Comptabilité/Recettes et Dépense) et un à Civray (Recouvrement contentieux).

Les emplois seront répartis sur les deux sites : 16 emplois à Montmorillon (7 sur le pôle Comptabilité/Recettes, 6 sur le pôle Dépense + 1 IDIV HC et 2 inspecteurs) et 9 emplois à Civray (8 sur le pôle Recouvrement contentieux + 1 inspecteur). Aucun emploi d'adjoint de niveau IDIV CN n'est prévu. De plus, tous les emplois ne seront sans doute pas pourvus et l'EDR sera sans doute amenée à combler les manques.

La gestion des régies et les valeurs inactives qui en découlent seront réparties sur les deux sites et les contrôles seront confiés à deux inspecteurs. La Direction est consciente que le nombre de régies est très important (188) et que tenir la cadence de contrôle réglementaire ne sera sans doute pas possible. On espère qu'ils s'en souviendront lors du dialogue annuel de performance.

Par ailleurs, les usagers qui auront besoin d'évoquer leur dossier avec le pôle recouvrement de l'antenne de Civray pourront être reçus sur le site de Montmorillon pour éviter des déplacements trop longs.

L'organisation initiale pourra ensuite être revue et adaptée par le comptable du SGC, en fonction des évolutions de son effectif. La Direction a indiqué avoir arbitré, mais ne pas être intervenue dans le détail du fonctionnement du poste comptable. La gestion des absences (et notamment des congés), au sein de chaque pôle, entre les pôles, entre les binômes du pôle de recouvrement sur Civray, relèveront intégralement du comptable et n'ont donc pas trouvé de réponse à nos questions lors de ce CTL.

Il est vite apparu, au cours du débat, que la création de l'antenne de Civray, si elle permet le maintien sur site des agents de la trésorerie (comme ceux du SIP d'ailleurs), va singulièrement compliquer la gestion du SGC. Rappelons que les antennes (Civray et Loudun) apparaissent sur une ligne spécifique au tableau des emplois (TAGERFIP) de la Vienne et que les emplois ne peuvent pas passer d'un site à l'autre sans modifier le tableau.

Par ailleurs, si l'implantation du pôle de recouvrement contentieux à Civray répond aux compétences de l'équipe actuellement en place, elle spécialise les futurs agents qui seront nommés à Civray. Mais comme le dit la Direction quand on l'interroge sur le sujet, les antennes sont pérennes...jusqu'en 2026. Après, on verra bien.

Le vote sur ce point ne concernait que la création du SGC, pas son organisation interne.

Les élus FORCE OUVRIERE ont voté CONTRE (Solidaires et la CGT également ; la CGC-CFCT s'est abstenue).

Nous votons CONTRE :

- la fermeture de la trésorerie de Civray parce qu'elle est implantée au chef-lieu d'une intercommunalité et que son maintien est une nécessité autant qu'une évidence sur le plan des métiers ;
 - parce que la mise en place des SGC est prioritairement destiné à détruire le métier de trésorier ;
 - parce que le projet baptisé "Nouveau Réseau de Proximité" est l'étape finale avant un désengagement complet de la DGFIP dans la gestion des collectivités locales ;
- Et enfin, parce que cette réforme n'est qu'une arnaque destinée à répondre à une commande politique, visant à faire croire à la population et aux élus locaux que le service public en sortira renforcé alors qu'il se fait démolir.

Point n° 3 : modification des horaires d'ouverture fermeture du Centre des Finances Publiques de Montmorillon au 01/09/2021.

Dans le prolongement du point précédent, les horaires d'ouverture du CFP de Montmorillon doivent être revus (à la baisse, bien sûr).

Sur le fond, c'est toujours la même histoire : l'administration propose d'améliorer le service public en diminuant les horaires d'ouverture et en expliquant aux usagers qu'ils peuvent se passer de venir au guichet.

Tout ça est habillé de l'apparence de la modernité, par la formule magique : "offre de service multi-canal". Une offre de services à laquelle nous ne sommes pas opposés d'ailleurs, à condition que les canaux dématérialisés constituent une possibilité supplémentaire d'entrer en contact avec nos services et non le point d'entrée unique, et que les services disposent des moyens nécessaires pour y répondre.

Concernant Montmorillon, la proposition consiste à ouvrir au public de 9h à 12h du lundi au jeudi, soit 12 heures par semaine. Proposition très étonnante car inférieure au minimum de 16h défini au niveau national.

Mais la Direction nous a donné l'explication : sur ces 12 heures, les usagers pourront venir sur rendez-vous ou sans rendez-vous. Et les deux canaux de réception physiques se cumulent !! Si, si !! Donc, $12 \times 2 = 24$ heures, c'est plus que 16 heures, donc c'est bon. HALLUCINANT !!!

En revanche, concernant l'accueil téléphonique, la proposition de l'administration est conforme à la norme nationale pour l'accueil téléphonique : de 9h à 12h et de 13h à 16h tous les jours, soit 30 heures par semaine, car, pour l'accueil téléphonique, on ne cumule pas les appels sur rendez-vous et les appels sans rendez-vous.

La Direction a consulté les agents, qui sont d'accord. Mais aucune feuille d'émargement formalisant cet accord ne nous a été communiquée pour ce CTL. Les horaires d'ouverture de Montmorillon et de Civray ne sont pas harmonisés, alors que le régime de temps de travail va l'être.

Ce projet est éminemment condamnable puisqu'il s'inscrit dans un cadre général profondément hostile au service public des finances publiques. Un projet qui repose sur des notes nationales, une note départementale et un rapport co-écrit par deux AGFIP. Des textes sans aucune ambiguïté sur le devenir de nos services. Car cela fait des années que la DGFIP a démontré de façon très claire sa volonté de saborder l'accueil physique des usagers, par des suppressions de guichets, des réductions d'ouverture au public, l'interdiction de payer en numéraire à nos guichets et tout ça pour des raisons bassement budgétaires. Nous vous renvoyons à la lecture des 94 pages du rapport Bonnet-Catanese¹ un tissu d'âneries, de contre-vérités et d'attaques anti-fonctionnaires, où on dit à l'utilisateur, vous avez tout sur internet, débrouillez-vous tout seul, rester chez vous. C'est le zéro humain. Le service public, c'est exactement le contraire.

Les élus FORCE OUVRIERE ont voté CONTRE cette proposition (la CGT et la CGC-CFTC également ; Solidaires s'est abstenu).

Nous avons voté CONTRE car l'entourloupe consistant à doubler les horaires d'accueil parce qu'ils serviront à la fois à l'accueil sans rendez-vous et à l'accueil avec rendez-vous est une véritable bouffonnerie. Il y a quelques années, les trésoreries accueillait avec et sans rendez-vous toute la journée, mais les heures ne comptaient pas double et les agents n'étaient pas payés en heures supplémentaires.

A la DGFIP, certains énarques doivent se tenir les côtes de rire d'avoir trouvé cette bonne blague, rien qu'à l'idée que des AGFIP et des AFIP seront obligés de l'expliquer, sans rire, au personnel et à ses représentants. Mais il ne faut pas s'y tromper : les dindons de la farce, c'est nous et les usagers.

¹ Francis BONNET : Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ; Jean-Paul CATANESE : Directeur Régional des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de Côte-d'Or.

QUESTIONS DIVERSES

LA CLIMATISATION DANS LES BUREAUX

1ère question : le bâtiment de la rue Riffault est un ensemble de baies vitrées derrière lesquelles la température monte facilement dès que le soleil commence à pointer le bout de ses rayons vers le mois de mai. Pour éviter que ses occupants se retrouvent bouillis, le concepteur de ce bâtiment l'a équipé d'un système de climatisation. Pour mettre en marche ce système, il faut faire intervenir une entreprise qui procède à une opération d'entretien et de remise en route. Le système est vieux (pour ne pas dire pourri) et immanquablement, tous les ans, l'entreprise se heurte à des problèmes de fuites lorsqu'elle tente de remettre en route la climatisation.

Cette année, lors des premières chaleurs, la température est montée à 35° dans certains bureaux. Ca a duré une semaine, avant que le temps ne se dégrade.

Question de FO : pourquoi attendre le dernier moment pour faire intervenir l'entreprise sachant qu'elle va mettre plusieurs jours à remettre en marche en raison des problèmes techniques qu'elle va rencontrer ? Est-il envisageable de déterminer une date annuelle de remise en route et de s'y tenir ?

Réponse de la Direction : on préfère piloter la remise en route de la climatisation au plus fin selon l'évolution de la météo, pour tenter de contenter tout le monde, et se laisser une marge d'appréciation pour remettre en marche la climatisation plus tôt ou plus tard selon les années et l'arrivée des fortes chaleurs.

2ème question : si le bâtiment de la rue Riffault est équipé d'une climatisation, ce n'est pas le cas des autres bâtiments dans lesquels travaillent nos collègues.

Question de FO : est-il envisageable d'équiper tous nos bâtiments d'un dispositif de climatisation ?

Réponse de la Direction : la DG ne financera pas ce type de travaux, pour des raisons écologiques. Il est préférable de demander des financements pour des travaux d'amélioration énergétique par la réfection de l'isolement des bâtiments.

Analyse de FO après ces deux réponses : clim ou pas clim, vous n'avez pas fini de crever de chaud !

LES FICHES D'INFORMATION MENSUELLES

Lorsque ~~Gérard Perrin~~ est arrivé chez nous en juillet 2016 en provenance de la Creuse, il a plastronné en nous indiquant qu'il avait une idée géniale qui avait bien marché dans la Creuse : les FIM, un dispositif de réunions mensuelles dans tous les services dont les échanges sont formalisés sur des fiches remontées à la DDFIP, qui en fait une synthèse diffusée sur l'intranet. Il s'agissait de forcer les encadrants à faire des réunions pour recueillir les avis de leurs équipes, parce que, c'est bien connu, les chefs de service et les chefs de poste ne parlent jamais à leurs équipes.

Nous avons d'ailleurs demandé en CTL, que ce dispositif soit arrêté s'il était établi qu'il ne servait à rien. Bien sûr, le dispositif, que la Creuse avait abandonné dès le départ de ~~Gérard Perrin~~, a rapidement tourné, lorsque le peu d'intérêt du dispositif est devenu évident.

Question de FO : pouvons-nous officialiser la fin de ce machin ?

Réponse de la Direction : le dispositif n'est pas complètement inutile et il complète le dispositif, beaucoup plus ancien, des fiches transmises à la Délégation qui permettent aux Directions d'informer les strates supérieures des problèmes rencontrés dans les départements. Il est donc préférable de conserver le dispositif de FIM départementales, mais sans doute en l'aménageant. La nouvelle directrice décidera.

LES AUTORISATIONS D'ABSENCE SYNDICALE DANS LES REUNIONS DE TRAVAIL

Une récente passe d'armes a opposé la Direction à FO (entre autres) au sujet de la classification des autorisations d'absence à saisir dans SIRHIUS lorsque l'administration invite les organisations syndicales à une réunion de travail et non à une instance (CTL, CAPL, CHSCT).

Le 4 juin, la Direction a organisé une réunion de travail avec les organisations syndicales sur le sujet des affectations locales des agents de la Vienne. Pour participer à cette réunion, certains membres d'organisations syndicales ont saisi dans SIRHIUS une demande d'autorisation d'absence "financée" par l'administration et non par le quota de jours attribués à chaque OS. Le 7 juin, les OS ont reçu un courriel comminatoire du service RH, émaillé de caractères en gras leur intimant l'ordre d'utiliser leur contingent d'autorisations d'absence et donc de modifier leur saisie dans SIRHIUS. Devant la réaction et les arguments de FO, la Direction a pris l'attache de la DG, qui nous a donné raison.

Il y avait un second point dans le message de la division RH qui avait trait à l'utilisation des documents remis pour cette réunion informelle. A FO, nous avons fait le choix de diffuser les documents remis par l'administration à nos adhérents, accompagnés d'un compte-rendu explicatif. Dans son courriel furibard, la Direction nous indiquait que nous ne pouvons pas diffuser en l'état les documents qui nous sont transmis par l'administration dans le cadre de nos mandats. C'est vrai pour les documents préparatoires aux instances, mais rien n'est prévu pour les documents remis à l'occasion des réunions informelles.

Nous avons d'ailleurs constaté et regretté que l'administration ne diffuse pas elle-même ces documents aux agents de la Vienne, se contentant de mettre en ligne sur Ulysse Vienne un document expurgé de certaines informations importantes, comme par exemple le rang de classement des demandes. Il y a encore de gros efforts de transparence à fournir du côté de l'administration.

INFORMATION DONNEE PAR LA DIRECTION

C'est une véritable bombe que la Direction nous a balancé en fermeture de ce CTL.

Lors du CTL du 28 mai 2021, nous avons demandé à la Direction si elle envisageait de recruter prochainement des agents contractuels, qu'un syndicat national de la DGFIP avait récemment qualifiés de "mercenaires" dans un courriel adressé à l'ensemble des agents. La Direction avait répondu par la négative, mais sans fermer la porte à ce type de recrutement. L'explication de cette prudence de sioux a trouvé un début d'explication lors du présent CTL : **une note récente de la DGFIP (bureaux RH) autorise la DDFIP de la Vienne à recruter un maximum de 13 contractuels, dès cette année !** Les recrutements, 8 B et 5 C maximum, interviendront à partir de la rentrée scolaire de septembre et les contrats devront être signés au plus tard pour le 31 décembre. Il s'agira de CDD de 3 ans maximum, renouvelables une fois. Les conditions de diplôme et d'expérience professionnelle requises semblent encore assez floues.

La Direction justifie le recours aux contractuels par l'insuffisance du nombre d'agents et l'absence de volontaires pour pourvoir les postes dans les structures éloignées de Poitiers : Montmorillon, Loudun, Civray. Elle oublie juste de dire que les emplois seraient pourvus si la DG avait puisé dans les listes complémentaires des B et des C comme elle l'a fait pour les A. De plus, le recrutement de contractuels va bloquer pour plusieurs années l'arrivée d'agent sous statut qui auraient été intéressés par ces postes.

Avec cette nouvelle étape, le volet humain du plan social débute dans la Vienne. Ils ont commencé par détruire les services, puis se sont attaqués aux métiers. A présent c'est aux agents qu'ils s'en prennent...à nous, à vous.

Bien sûr, à court terme, l'idée peut sembler positive, car ces emplois permettront de combler certaines vacances, notamment sur Loudun, Montmorillon, Châtelleraut.

Mais ne nous y trompons pas : l'objectif à moyen ou long terme est de se débarrasser des agents sous statut pour ne conserver que des salariés sous contrat, plus malléables, faciles à virer, notamment lors des restructurations. Le scénario à la France Télécom entre dans sa phase finale.

Révoltez-vous, ou préparez-vous à faire vos valises, car ils arrivent.

Les élus FORCE OUVRIERE

Titulaires : Amélie Bardet (PCE), Eric LIEBUS (MDRA) ; Expert : Damien PATRAC (Trésorerie de Neuville).